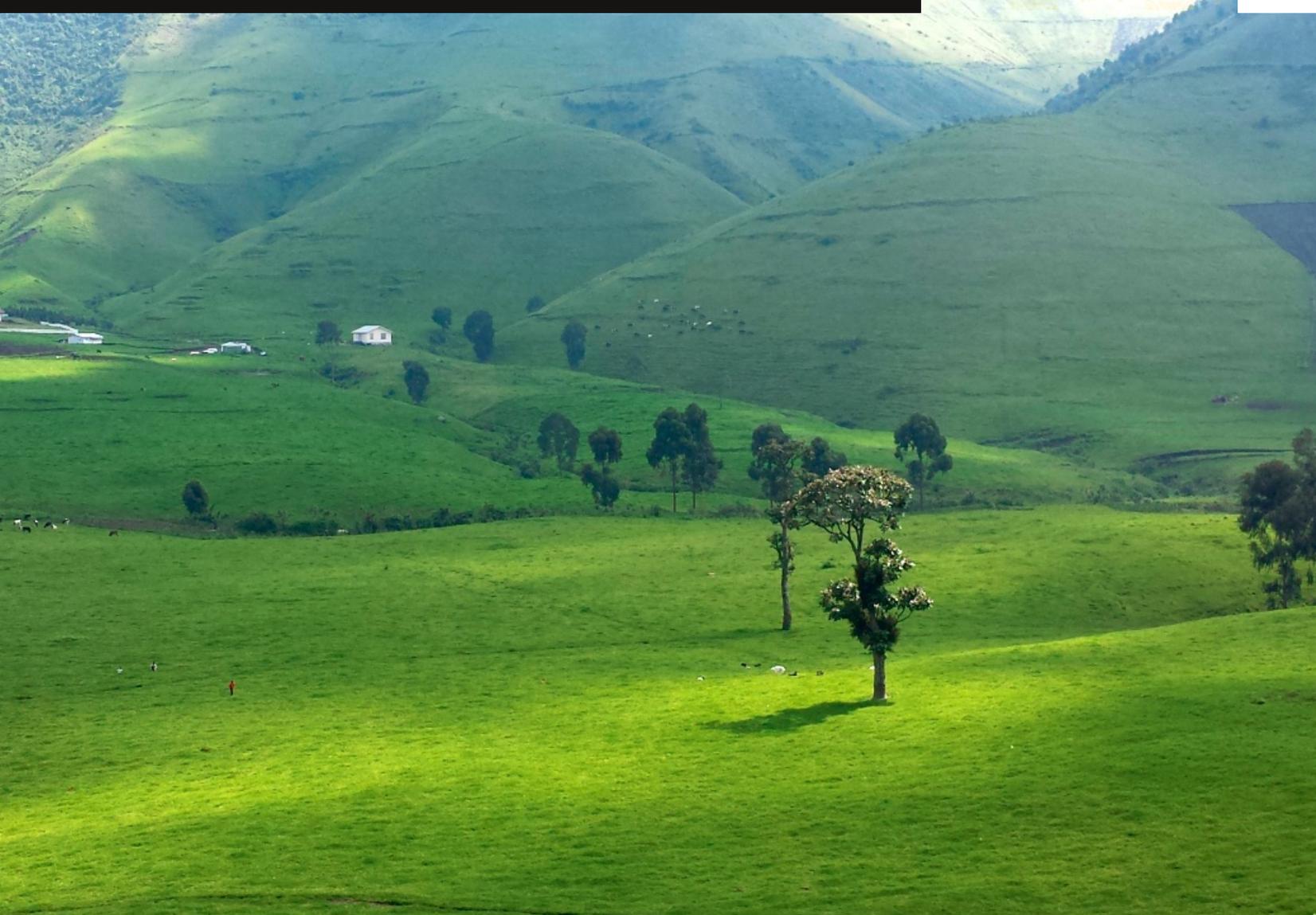


N°270
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

SEPTEMBRE 2017



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**TROUBLES DANS LES GRANDS LACS
OFFENSIVE NÉGATIONNISTE ET RÈGNE SANS
FIN DE KABILA**

Libye / Cameroun / Migrations / Antiterrorisme

Drones tueurs : la fuite en avant

C'est officiel ! La ministre des Armées vient d'autoriser l'armement des drones dont disposait la France. En réalité, la décision était actée depuis longtemps, mais on attendait que l'opinion publique soit prête, confirment plusieurs sources. Tous les militaires applaudissent évidemment, y compris ceux qui sévissent dans certaines rédactions en tenue camouflage de journalistes. Les mêmes qui nous expliquaient il y a quelques années qu'il n'y avait rien à craindre, ni aucune comparaison malvenue à faire avec les États-Unis, car les drones acquis par l'armée française ne seraient pas armés pour des raisons éthiques, répercutent aujourd'hui les éléments de langage du ministère de la Défense (sans toujours citer leurs sources...) : non, il n'y a toujours rien à craindre, ni aucune...etc., car il ne s'agit en aucun cas des robots tueurs, les fameux systèmes d'armes autonomes létaux (SALA). Du moins... pas encore. Pour s'en convaincre, on lira avec profit le dossier que l'Observatoire des armements a consacré à cette question dans le n°151 de son bulletin « *Damoclès* », intitulé « *Robots tueurs : le futur... c'est maintenant !* » et qui tire la sonnette d'alarme sur cette « *inquiétante fuite en avant* ».

Suivez mon regard

À l'occasion du premier sommet Afrique-Israël, prévu fin octobre à Lomé, l'ambassadrice d'Israël en France est interviewée par *Le Monde* (01/09) sur les différentes facettes de la coopération proposée par son pays. « *Israël participe à la formation de gardes présidentielles. Ne craignez-vous pas d'être accusé de renforcer des gardes prétoriennes et d'avoir, même indirectement, soutenu d'éventuelles répressions ?* », interroge le journal, qui avait sans doute oublié de poser la même question aux autorités françaises. Réponse de l'ambassadrice : « *Cela fait maintenant plus de trente ans qu'aucun officiel israélien dans le domaine de la sécurité n'a plus opéré sur le continent africain ! Cepen-*

dant, les légendes sont tenaces. » Comme d'autres pays, Israël sous-traite en effet sa coopération militaire à d'anciens membres de son armée ou de ses services reconvertis dans le privé. Confirmant implicitement que la différence est néanmoins ténue, elle ajoute : « *De plus, Israël n'est pas un cas si spécial dans ce domaine car de nombreux pays, y compris européens, agissent encore aujourd'hui dans ce domaine.* »

On peut préciser cependant que seuls d'anciens hauts gradés de l'armée israélienne commandent directement aujourd'hui une garde présidentielle et des bataillons de forces spéciales comme, au Cameroun, le colonel Abraham Avi Sivam, mort en 2010 dans le crash d'un hélicoptère de l'armée camerounaise, et le général Mayer Heres, son ancien patron, qui lui a succédé dans ce commandement. Les Américains et les Français sont plus discrets, avec des « conseillers ».

Savoir faire français

La France a engrangé l'an dernier 1,166 milliard d'euros de nouvelles commandes de contrats d'armement en Afrique, et livré pour 1,6 milliard d'euros d'armes sur le continent, nous apprend le rapport annuel du ministère de la Défense, ce qui représente 22,4 % de ses livraisons dans le monde. « *Avec 14 milliards de prises de commande en 2016, l'équipe France confirme son efficacité pour faire rayonner à l'international l'expertise et le savoir-faire français* », se félicite le ministère de la Défense. « *La nouvelle édition du Rapport au Parlement sur les exportations d'armements de la France confirme le jusqu'au-boutisme des autorités : les pays en guerre et régimes autoritaires demeurent les premiers destinataires des ventes d'armes françaises en 2016* », commente l'Observatoire des armements (12/07). L'association précise que « *la recherche du profit à tout prix motive même le nouveau gouvernement à vouloir enterrer le projet de loi sur la violation des embargos* », pour lequel elle avait fait campagne avec Survie et Amnesty International France durant le dernier quinquennat, et qui avait été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale (mais jamais mis à l'ordre du jour du Sénat). Les États africains concourent de manière notable à maintenir « *l'équipe France* » sur le podium des marchands de mort. Les meilleurs clients sont comme d'habitude et de loin les pays d'Afrique du Nord, à commencer par l'Égypte de ce très cher ami et grand démocrate Sisi

(2,7 milliards de matériels livrés 2012 à 2016, sur 6,95 milliards de commandes). Mais en additionnant les commandes plus modestes des pays du « pré carré » subsaharien, on atteint des sommes qui sont loin d'être négligeables : 32 millions d'euros au Burkina de 2012 à 2016, 30 au Cameroun, 40 au Gabon, 20 au Mali, 48 au Sénégal, 10 au Tchad, 13 au Togo...

Savoir faire français (suite)

L'hebdomadaire *Télérama* (05/07) a publié une intéressante enquête au début de l'été concernant la suite des aventures de la firme Amesys, connue pour avoir vendu, sous Sarkozy, des techniques de surveillance électronique et d'interception massive des communications au régime Kadhafi, qui ont permis à ce dernier d'arrêter et torturer des opposants. À l'initiative de la Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH), une information judiciaire est en cours contre la firme française pour complicité d'actes de torture, ce qui ne l'a pas empêché de poursuivre ses lucratives activités. *Télérama* détaille notamment comment, après avoir changé de nom et d'actionnaires pour brouiller les pistes, l'entreprise a équipé l'Égypte de l'actuel dictateur Sisi avec des technologies similaires. Nom de code : opération « *Toblestone* », en référence à la forme pyramidale de la confiserie. Comme quoi on peut aider les tortionnaires avec humour.

Le programme cédé à l'Égypte fait en principe l'objet d'une demande de licence d'exportation au Service des biens à double usage (SBDU), où les services secrets français sont représentés. Il s'agit normalement de contrôler l'exportation des technologies « duales », officiellement civiles, mais pouvant en réalité être utilisées à des fins militaires ou sécuritaires.

Le parlement européen s'est opposé à l'exportation de ces technologies à destination du régime qui détient le record mondial des condamnations à mort et qui a déjà emprisonné entre 40 000 et 60 000 prisonniers politiques. Mais le SBDU n'a rien trouvé à y redire, pas plus que pour les neuf autres licences d'exportations accordées depuis le début de l'année 2016 (dont quatre en Afrique, deux au Moyen-Orient, une en Europe, une en Asie et une en Amérique du Sud).

Le 28 août dernier, Emmanuel Macron a invité à Paris ses collègues allemand, italien, espagnol, libyen, tchadien et nigérien pour parler du « défi majeur » que constituent la migration et l'asile, autrement dit pour échafauder des stratégies visant à repousser toujours plus loin le contrôle des flux migratoires en provenance d'Afrique. Lors de ce mini-sommet, Macron a défendu sa proposition visant à faire examiner les demandes d'asile directement au Niger et au Tchad, pour épargner aux migrants le trajet dangereux jusqu'en Europe, ou plutôt pour s'épargner la présence des indésirables sur le sol européen.

« Ce qui a été fait entre la Libye et l'Italie ces derniers temps est un parfait exemple de ce vers quoi nous souhaitons tendre » a affirmé Macron à cette occasion. Depuis plusieurs mois l'Italie collabore avec nombre d'acteurs libyens pour faire cesser à tout prix les départs de bateaux de migrants : soutien et formation des gardes-côtes libyens alors même que certains de leurs membres participent aux trafics, allégations de négociations directes avec les réseaux de passeurs, complaisance à l'égard des milices qui interceptent et enferment les migrants candidats au départ. Pendant ce temps-là l'Union européenne a versé 200 millions d'euros aux autorités libyennes pour le contrôle de leurs frontières, notamment par la formation et l'équipement des gardes-côtes malgré des pratiques critiquées. Que l'argent soit extorqué aux migrants ou capté sur la manne financière européenne, les flux migratoires sont un business juteux en Libye.

C'est de cet exemple dont Emmanuel Macron prétend vouloir s'inspirer. Quelle ambition ! Nul besoin d'inspiration puisque la recette est bien connue de l'exécutif français : soutien aux dictatures, formation de leurs services de police et de sécurité, collusion avec des groupes armés, robinet grand

ouvert de « l'aide au développement » pour arroser les uns et les autres. Les bonnes vieilles méthodes françafricaines n'ont hélas rien à envier aux pratiques italiennes.

La présence du Niger et du Tchad à la table des discussions en est la preuve. L'un opérant un durcissement sécuritaire et l'autre étant une dictature reconnue, tous deux soutenus politiquement et militairement par la France, qui pour croire encore que les participants à ce mini-sommet ont le souci de la vie et la sécurité des migrants ? Comment imaginer que ces pays soient des lieux sûrs et adéquats pour l'examen de demandes d'asile ? Les Tchadiens et Nigériens qui voient leurs droits bafoués, leur vie menacée, pourront-ils eux-mêmes fuir leur pays ?

Mais il est inutile de chercher bonne foi ou cohérence dans ces projets, si ce n'est la cohérence d'une politique néocoloniale dont les haut dignitaires voudraient par dessus le marché que leurs victimes restent bien sagement dans leurs prisons à ciel ouvert. Cela ne sera jamais le cas, tant la détermination et le courage des personnes qui émigrent vers l'Europe sont grands, mais les politiques de plus en plus répressives ont pour effet certain de leur faire emprunter des routes toujours plus dangereuses et mortifères, et toujours plus lucratives pour les trafiquants. Depuis plusieurs semaines, conséquence probable des nombreux obstacles au départ de Libye, une nouvelle route s'organise pour traverser du Maroc à l'Espagne, à l'ouest du détroit de Gibraltar, une zone où la navigation est dense et complexe. Un « parfait exemple » de nouveaux drames en préparation.

Marie Bazin
co-présidente de Survie

Sommaire

- 2** LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3** ÉDITO Le « parfait exemple »
- 4** LIBYE Nouvelle étape dans l'ingérence française
- 5** CAMEROUN Petits calculs et grosses tortures

- 6** GÉNOCIDES DES TUSIS Quand Filip Reyntjens pervertit l'Histoire
- 9** RDC « Debout congolais! », entretien avec Raphaël Mukandila Ngalula
- 10** RDC Kabila toujours en place
- 12** LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

LIBYE

NOUVELLE ÉTAPE DANS L'INGÉRENCE FRANÇAISE

La France ne joue plus double jeu en Libye : son soutien au maréchal Haftar est devenu officiel à l'occasion d'une rencontre organisée à Paris.

« Bref, jouant un "coup" en solitaire comme du temps de la "diplomatie Sarkozy", la France ignore l'Union européenne (UE) – une fois de plus », commente *Le Monde* (27/07)

après la réunion à La Celle-Saint-Cloud cet été de Faïez Sarraj, le chef du gouvernement reconnu par l'ONU et du maréchal Khalifa Haftar qui lui conteste le pouvoir. La France n'a en effet prévenu ni l'Angleterre ni l'Italie, qui a fait savoir son mécontentement par la voix de son ministre des Affaires étrangères. Plus ennuyeux mais guère étonnant, l'Union africaine elle-même a été soigneusement tenue à l'écart. Le cessez-le-feu et la tenue d'élections démocratiques « dès que possible » (au printemps 2018 selon Macron) figurant dans la déclaration commune approuvée (mais non signée) par les deux invités sont une vue de l'esprit, et la situation en Libye ne se résume pas à l'affrontement entre les deux hommes. « *Le pari se fonde sur le double postulat que le maréchal Haftar contrôle l'est du pays et Sarraj l'ouest, souligne Patrick Hainzadeh, ancien diplomate et spécialiste de la Libye. Or, surtout pour Sarraj, ce n'est pas vrai. Ces deux hommes ne sont pas les seuls acteurs de la scène libyenne (...)* Si cette rencontre peut être un premier pas, elle peut aussi aggraver la fragmentation du pays » (*Le Monde*, 25/07).

La France reconnaît Haftar

La déclaration est tellement issue de cette réunion exceptionnelle entre les deux acteurs libyens qu'elle a été « diffusée par erreur avant même le début de la rencontre », selon *Mediapart* (25/07). Mais qu'importe, les deux protagonistes ont « la légitimité et la capacité de réunir autour

d'eux » a estimé le président français (*Le Monde*, 25/07), qui a également déclaré : « Il y a une légitimité politique qui est dans les mains de Fayez el-Sarraj et une légitimité militaire qui est dans les mains du maré-



chal Haftar » (*Mediapart*, 25/07). La légitimité conférée à Haftar par cette rencontre semble en effet constituer le seul véritable enjeu de l'initiative française, officialisant la politique menée secrètement lorsque Le Drian était ministre de la Défense (cf. *Billets* n°261, octobre 2016). La Libye est un « impératif de sécurité nationale, régional et international », a encore souligné Macron en référence à la lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine. « Seul un état libyen fort serait capable de tenir ses frontières ce qui résoudra la crise migratoire », avait-il déjà prétendu début juillet (*RFI*, 13/07). Un État fort ou un homme fort ami de la France ?

Un accord plus qu'incertain

« Dès le lendemain de l'accord de principe de La Celle Saint-Cloud, pour une sortie de la crise en Libye, plusieurs entraves ont mis cet accord en danger », rappelle *RFI* (05/09). Tandis que Sarraj autorisait une présence militaire italienne dans les eaux et le ciel libyens, Haftar s'y opposait et haussait le ton, mettant en demeure Tripoli d'en finir avec les milices islamistes. Lui-même n'est pourtant pas si regardant avec ses propres alliés. En réponse, Sarraj procédait à la nomination de plusieurs responsables militaires pour l'Est libyen... qu'il ne contrôle pas. C'est dans ce contexte que Le Drian s'est rendu en Libye début septembre pour tenter d'aplanir à nouveau les différends et éviter que l'accord promu par la France soit aussitôt enterré. Snobé par la diplomatie française, le dictateur congolais Sassou Nguesso, qui préside le Comité de haut niveau sur la Libye créé par l'Union Africaine (UA), a organisé une réunion de cette instance de l'UA le 9 septembre à Brazzaville, au cours de laquelle le président de la Commission de l'Union africaine a dénoncé les « dissonances des interventions, approches et agendas extérieurs » des acteurs internationaux, sources de « dysfonctionnements » et « cacophonie ». « Rien n'est plus nuisible à nos efforts de solution de la crise libyenne », a-t-il encore affirmé (*France 24*, 10/09). Transmis à qui de droit...

Raphaël Granvaud

CAMEROUN

PETITS CALCULS ET GROSSES TORTURES

L'accusation de terrorisme est le nouveau prétexte, au Cameroun, à l'institutionnalisation de la torture et à la répression des revendications politiques dans les régions anglophones.

Dans un rapport paru en juillet¹, Amnesty International dénonce la banalisation de la torture au Cameroun dans des « chambres secrètes » où sont détenus des prisonniers soupçonnés de faire partie ou d'avoir apporté leur soutien au groupe armé Boko Haram. Ceux-ci sont arrêtés « de manière arbitraire, souvent sans preuves, parfois après avoir fait l'objet de dénonciations anonymes » dans le but d'obtenir des aveux, mais aussi pour instaurer un climat de terreur et faire des exemples (Mediapart, 20/07)². « Ce ne sont pas des combattants arrêtés les armes à la main, mais ce sont pour l'essentiel des personnes qui ont eu la malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment, interpellées sans mandat officiel, ciblées parce qu'elles sont originaires du nord du Cameroun, musulmanes, d'ethnie Kanouri, réfugiées ou faisant des affaires au Nigeria », détaille la chercheuse d'Amnesty Ilaria Allegrozzi (Le Monde, 20/07)³. Plus d'une centaine d'hommes et de jeunes garçons sont portés disparus.

Coopération habituelle

Le rapport pointe également la présence avérée de coopérants militaires étrangers, en particuliers américains et français, dans certains des sites dédiés à ces crimes de guerre, notamment sur la base du Bataillon d'intervention rapide (BIR) à Salak, à l'extrême-nord du pays. Interrogée par l'ONG, l'ambassade des États-Unis a répondu en des termes assez vagues et assuré qu'aucune assistance ne sera apportée à des unités impliquées dans les violations des droits humains. Début août, le Pentagone a même, pour la forme, annoncé une enquête visant à déterminer si le commandement d'Africom, le commandement qui chapeaute les opérations militaires américaines en Afrique, était au courant de ces pratiques. La loi américaine interdit en principe au département de la Défense de soutenir une armée étrangère coupable de telles exactions. Également interpellée, l'ambassade de France n'a tout simplement pas répondu à Amnesty international. Les autorités françaises n'ont

rien annoncé et la coopération militaire se poursuit comme si de rien n'était... Sans doute parce que les militaires français n'ont rien à se reprocher.

SMS complice

De toutes façons, il faut bien terroriser les terroristes, comme disait Pasqua. Quitte, comme toujours avec un dispositif « préventif » en la matière, à ratisser large. Trois étudiants camerounais symbolisent malgré eux l'absurdité de cette politique de lutte contre un « ennemi intérieur » : Fomusoh Ivo Feh, Afuh Nivelé Nfor et Azah Levis Gob, tous âgés de moins de 30 ans, ont été condamnés en novembre 2016 à 10 ans de prison pour « non-dénonciation d'actes terroristes ».. En décembre 2014, ils s'étaient échangé par SMS une blague qui pointait surtout la façon dont le chômage et la précarité menacent l'avenir de la jeunesse camerounaise : « Boko Haram recrute des jeunes à partir de 14 ans. Conditions de recrutement : 4 matières au [Certificat d'éducation générale], y compris la religion ». L'enseignant qui les a surpris et a confisqué leur téléphone les a dénoncés et, après plusieurs mois de détention les chevilles entravées, ils ont subi les foudres de la « justice » militaire camerounaise. Le 21 septembre s'ouvrait leur procès en appel – l'occasion pour les ONG Amnesty International, le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC) et Nouveaux droits de l'homme (NDH) Cameroun, de refaire parler d'eux, et de dénoncer un dispositif de « lutte contre le terrorisme » qui vaut également à Ahmed Abba, journaliste à RFI en langue haoussa, d'être incarcéré pour avoir fait son métier.

Fachoda de l'intérieur

Mais au Cameroun, l'ennemi intérieur historique, bien avant Boko Haram, c'est l'anglophone. Le pays a beau être officiellement bilingue, avec un cinquième de son territoire où se parle la langue de Shakespeare – ou son dérivé local, le Pidgin –, la crise politique majeure qui secoue les régions anglophones depuis bientôt un an est assimilée, volontairement par le pouvoir,

naïvement par nombre de francophones, à la résurgence du « complot anglophone ». Tentation sécessionniste pour les uns, volonté hégémonique pour les autres, tous les arguments sont bons pour décrédibiliser les aspirations légitimes d'une population qui n'exigeait rien d'autre qu'une égalité de droits avec les francophones. Certes, le 30 août, le vieux dictateur Paul Biya a ordonné la libération de leaders de la contestation, prétendant jouer l'apaisement, mais son décret réaffirme au passage « sa détermination à combattre sans relâche les ennemis de la paix et du progrès, les chantres de la division et les criminels de tout acabit, qui, sous le couvert de revendications politiques, essayent de prendre en otage l'avenir [du] pays, et tout particulièrement de [la] jeunesse » (AFP, 30/08). Le problème est justement que les revendications d'égalité qui ont mené aux premières protestations en 2016, auxquelles le pouvoir a immédiatement répondu par une violente répression et une coupure internet de près de quatre mois début 2017, sont restées insatisfaites. Non seulement la contestation ne faiblit pas – au point que les autorités ont reporté sine die la rentrée universitaire en zone anglophone – mais elle a pris un nouveau tour, avec l'explosion de deux bombes artisanales à Bamenda le 16 septembre, une autre le 21 septembre, et une à Douala le 22 septembre. Les leaders de la contestation ont condamné ces « violences », qui jusqu'à présent n'ont fait que des blessés, et qui donnent libre-cours aux amalgames du ministre de la communication Issa Tchiroma : « Boko Haram à l'Extrême-Nord a pour objectif d'amputer une partie de notre territoire pour constituer son califat. L'objectif des sécessionnistes est d'amputer une partie de notre territoire pour constituer leur République. Que sont-ils ? Ce sont tous des terroristes » (Le Monde Afrique, 26/09). Et comme le Cameroun est doté d'une loi anti-terroriste éprouvée à l'Extrême-Nord, le pouvoir connaît déjà la marche à suivre.

Thomas Noirot et Raphaël Granvaud

GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA QUAND FILIP REYNTJENS PERVERTIT L'HISTOIRE

Professeur émérite à l'université d'Anvers, le juriste belge Filip Reyntjens a publié en avril 2017 un « Que sais-je ? » sur le génocide des Tutsi au Rwanda. Tout en reconnaissant le génocide, ce livre en propose une vision si déformée qu'elle dénature le sens de cet événement et finit par emprunter aux thèmes habituels du négationnisme : minoration de l'intention génocidaire des extrémistes hutu, attribution au Front Patriotique Rwandais (FPR) d'une responsabilité dans le génocide, mise en balance systématique des agissements des auteurs du génocide et de ceux du FPR.

La dénégaration pure et simple du génocide des Tutsi a été rendue quasiment impossible par le travail des ONG, des journalistes, des historiens, de la justice de plusieurs pays, dont la France, et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Ce dernier a ainsi établi, le 16 juin 2006, un constat judiciaire de cet événement, selon lui de « *notoriété publique* ». Il a également, au fil de ses jugements, éclairé le mode d'exécution de ce crime, ce qu'un juriste, de surcroît ancien témoin-expert auprès de cette juridiction comme l'est Filip Reyntjens, ne peut ignorer.

Prenant acte du travail accompli par le TPIR et du consensus qui règne désormais sur la nature génocidaire du crime de masse perpétré au Rwanda en 1994, le juriste belge reconnaît bel et bien dans son livre que les Tutsi ont fait l'objet d'un « *projet d'extermination* », que les « *opposants à la politique du génocide [...] ont été généralement éliminés, qu'ils soient Hutu ou Tutsi* », et que le FPR a mis fin au génocide, qui sans lui « *aurait été mené jusqu'au bout* » (p. 60). Même s'il retient une estimation basse du nombre de victimes (p. 7 et p. 77-78), il écrit noir sur blanc que le génocide des Tutsi n'a rien d'une réaction populaire spontanée faisant suite à l'assassinat du président Habyarimana le 6 avril 1994, mais qu'il est le fruit d'une volonté politique et qu'il présente un caractère organisé, avec l'engagement sur le terrain des autorités, bourgmestres, préfets et ministres du gouvernement intérimaire rwandais (p. 53-58).

S'il n'est plus possible aujourd'hui de prétendre que l'extermination des Tutsi n'est pas un génocide mais serait due à la colère spontanée de la population hutu voulant venger la mort du président Habyarimana, des formes plus subtiles ont été trouvées pour relativiser l'intention génocidaire des

bourreaux. Car c'est l'un des buts essentiels de tout négationnisme : prétendre que les victimes n'auraient pas été exterminées



Le Que sais-je de Filip Reyntjens sur les génocide des tutsi au Rwanda prétend faire référence sur le sujet

parce qu'arméniennes, juives, tutsi, mais du fait de la guerre, de leur attitude jugée menaçante, des circonstances... Il s'agit de gommer l'intention génocidaire, de l'édulcorer, de la diluer dans d'autres explications. C'est à cette tâche que s'attelle Filip Reyntjens.

Un génocide improvisé au Rwanda

Car au moment d'expliquer le crime, la plume de notre universitaire, jusque-là si ferme pour décrire le déroulement du génocide, se met à tergiverser. A suivre Filip Reyntjens, en effet, le génocide des Tutsi ne serait pas le fruit d'une propagande idéolo-

gique visant à déshumaniser les Tutsi, présente depuis 1959 et radicalisée à partir de 1990, une propagande dont il ne dit pratiquement mot. Il serait le produit d'un « *réflexe ethnique* » hutu (p. 34), enclenché par l'attaque du FPR d'octobre 1990 et mis à profit par les extrémistes hutu. Pour Filip Reyntjens, en effet, les « *ethnies* » hutu et tutsi existaient déjà dans le Rwanda précolonial, et le colonisateur n'a fait que les racialiser (p. 9-16). Le fait que le Rwanda indépendant se soit construit sur l'anti-tutsisme est quasiment passé sous silence.

Cet escamotage permet de suggérer que les exécutants du génocide n'auraient pas tué en raison d'une haine idéologiquement construite à l'encontre des Tutsi, mais en raison de la peur que ces derniers leur inspirent, une peur née de la guerre menée par le FPR (p. 113), ainsi qu'en raison de l'obéissance aux autorités, de rivalités foncières, de convoitise pour leurs biens matériels... (p. 69-74). Cette relativisation du crime se double de l'affirmation selon laquelle les organisateurs du génocide ne l'auraient pas prémédité : « *il s'est plutôt agi d'un processus au cours duquel la possibilité d'un génocide s'est progressivement précisée et les instruments pour le réaliser ont été graduellement mis en place* », dont la mise en œuvre sans ambiguïté « *en intention et en acte* » daterait du 12 avril 1994 (p. 58-59).

Se produit donc sous la plume de Filip Reyntjens comme un évidence du concept de « génocide », qui n'apparaît plus clairement comme le fruit d'un projet génocidaire identifié comme tel, mais comme une riposte presque improvisée face à l'avancée d'un FPR dont la stratégie cynique de conquête du pouvoir depuis 1990 aurait mené au génocide de 1994.

Une fois le rôle des extrémistes hutu

ainsi minoré, il devient possible de parler d'une responsabilité du FPR : « *La responsabilité du FPR n'est pas juridique, mais historique et politique. Au moment d'attaquer, en octobre 1990, il ne pouvait ignorer, à la lumière des expériences du passé, que l'attaque mettrait en péril de façon aiguë les Tutsi de l'intérieur.* » (p. 84). Omettant de préciser que de nombreux combattants du FPR ont perdu des proches restés au Rwanda pendant les cent jours du génocide, Filip Reyntjens estime que le FPR a délibérément sacrifié les Tutsi de l'intérieur pour conquérir le pouvoir (p. 84-85). Il feint ainsi d'oublier le chantage récurrent du pouvoir hutu, depuis qu'en mars 1964 le président Kayibanda avait annoncé « *la disparition de la race tutsi* », en cas de révolte : à la « *lumière des expériences du passé* », les Tutsi ont donc appris à se taire pour ne pas courir le risque d'être exterminés. Voilà la logique qui conduit l'auteur à faire des victimes tutsi les co-responsables, par FPR interposé, de leur propre extermination. Au terme de son travail, Filip Reyntjens aboutit donc à un « *retournement de l'accusation* », selon l'expression de l'historien Yves Ternon¹.

« Peut-être » un génocide au Congo

Non content d'avoir accolé une première fois le mot « génocide » à celui de « FPR » en le rendant co-responsable de l'extermination des Tutsi, notre juriste remet le couvert. Il s'étend sur les crimes de guerre, bien réels, commis par le FPR au Rwanda entre 1990 et 1994 (p. 78-83), tout en récusant la thèse du « *double génocide* » (p. 114) : le FPR n'a pas commis de génocide des Hutu, en 1994, au Rwanda. L'accusation de « double génocide » paraît, pourtant, simplement déplacée, temporellement et géographiquement, lorsque Filip Reyntjens évoque la « *possibilité d'un génocide* » (p. 106) « *peut-être* » (p. 116) commis par le FPR à l'encontre des Hutu au Zaïre/Congo en 1996-97. Il n'affirme rien : il suggère un génocide « peut-être possible ». Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme de 2010, dit « *Rapport Mapping* », qu'il cite à l'appui de son accusation, ne permet pas d'en dire davantage².

Après avoir chiffré à « *probablement plusieurs dizaines de milliers* » le nombre de Hutu tués au Congo par les troupes de l'AFDL/APR [la rébellion menée par Laurent-Désire Kabila et l'armée rwandaise de Paul Kagame], ce rapport note en effet : « *Finale-ment, les faits qui démontrent que les troupes de l'AFDL/APR ont épargné la vie, et ont même facilité le retour au Rwanda*

d'un grand nombre de réfugiés hutus plaident à l'encontre de l'établissement d'une intention claire de détruire le groupe » (§ 32). Il conclut à la nécessité d'une investigation plus approfondie : « *Seule une pareille enquête suivie d'une décision judiciaire sera en mesure de déterminer si ces incidents constituent des crimes de génocide* » (§ 522). Mais Filip Reyntjens ne s'embarrasse pas de ces précautions : il s'agit pour lui d'associer à nouveau les mots « génocide » et « FPR ». Même s'il n'est pas prouvé que les crimes rapportés puissent être qualifiés de « crimes de génocide », même s'ils sont postérieurs au génocide de 1994, il les mentionne comme pour les mettre en balance avec l'extermination des Tutsi. Il avait d'ailleurs préparé son lecteur à accepter cette confusion entre victimes et bourreaux dès la première page de son livre : « *Comme le montre le cas des sbiïtes et des sunnites, les victimes sont parfois auteurs de crimes et inversement* » (p. 7).

Une « violence structurelle » pré-génocidaire

Co-responsable du génocide des Tutsi et peut-être coupable de génocide au Congo, le FPR laisserait de surcroît se développer dans le Rwanda d'aujourd'hui « *la violence structurelle qui avait précédé le génocide et qui pourrait à l'avenir se muer une nouvelle fois en violence aiguë* » (p. 8). Une affirmation stupéfiante tant la situation du Rwanda en 2017 n'a rien de comparable avec celle qui a précédé le génocide : si des violations des droits de l'homme et des atteintes aux libertés sont commises par le pouvoir rwandais, nulle propagande haineuse, nul appel au meurtre d'une partie de la population, nul pogrom couvert par les autorités ne sont heureusement à déplorer, à la différence des années 1990-94.

La cause essentielle de cette supposée violence serait « *la pratique d'une justice des vainqueurs ayant octroyé l'impunité aux membres du FPR suspects de crimes graves* » (p. 95). Le TPIR est ainsi durement critiqué par Filip Reyntjens pour ne pas avoir poursuivi les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité du FPR, sans que l'auteur prenne soin de fournir un bilan plus complet et plus équilibré du travail de cette juridiction. Dans son ouvrage *Pouvoir et génocide dans l'œuvre du Tribunal pénal international pour le Rwanda* (Daloz, 2017), la juriste Rafaëlle Maison estime pour sa part que le TPIR a péché par excès de prudence en poursuivant les génocidaires : il ne s'est saisi ni de la préparation du génocide, ni du lien éventuel entre l'attentat du 6

avril et le coup d'État des extrémistes hutu, pas plus que de la responsabilité du gouvernement intérimaire en tant que tel dans les massacres, ou encore de la question de la complicité française. Si les crimes du FPR n'ont été ni instruits ni punis par le TPIR, le rôle de l'Etat français ne l'a pas été non plus... Quant aux gacaca rwandaises³, une présentation partielle conduit Filip Reyntjens à écrire qu'elles n'auraient « *apporté ni justice, ni vérité, ni réconciliation* » (p. 95), alors même que des spécialistes de ces juridictions populaires comme Hélène Dumas ou Phil Clark en tirent, sous ces trois aspects, un bilan bien plus positif, sans que Filip Reyntjens fasse connaître leurs arguments à son lecteur.

Manipulations de la vérité

Au service de sa « thèse », faisant fi de toute déontologie universitaire et de toute probité intellectuelle, Filip Reyntjens recourt à des omissions délibérées, des falsifications de citations et des manipulations du lecteur. Concernant l'attentat du 6 avril 1994, le juriste belge laisse ainsi entendre que les « *nouvelles enquêtes* » des juges Trévidic et Poux ont abouti à « *un faisceau d'indications* » qui « *désigne le FPR comme auteur de l'attentat* » (p. 46), alors que c'est l'inverse : une expertise judiciaire ordonnée par ces magistrats, mais passée sous silence par Filip Reyntjens, indique que les missiles ayant abattu l'avion du président Habyarimana sont partis du camp militaire de Kanombe ou de ses abords immédiats, un endroit inaccessible à un commando du FPR. Cela laisse supposer que l'attentat a été commis à l'instigation des extrémistes hutu, et qu'il pourrait donc constituer le premier acte du coup d'Etat qui les a ensuite portés au pouvoir pour mener à bien leur projet d'extermination des Tutsi : tout l'inverse « *d'un processus au cours duquel la possibilité d'un génocide s'est progressivement précisée et [pendant lequel] les instruments pour le réaliser ont été graduellement mis en place* », après l'assassinat du président

1. Yves Ternon, « La négation du génocide. Une approche comparative », in B. Lefebvre et S. Ferhadjian (dir.), *Comprendre les génocides du XXe siècle*. Comparer-Enseigner, 2007, p. 168-169.

2. Lire sur le sujet Rafaëlle Maison, « République démocratique du Congo : de la qualification de crimes de génocide », *Billets d'Afrique* n° 197, décembre 2010.

3. Ces juridictions traditionnelles faisaient office de « juge de paix » dans le Rwanda pré-colonial. Elles ont été réinstituées et chargées de juger les auteurs du génocide, à l'exception de ses responsables de premier plan, confiés eux à la justice ordinaire.

4. Sur ce point, lire *Les malversations intellectuelles du professeur Reyntjens*, consultable sur le site survie.org.

Habyarimana. Mais la manipulation la plus grave, et la plus significative de la volonté de l'auteur de rendre par tous les moyens le FPR co-responsable du génocide, reste celle qui consiste, en extrayant une citation de Roméo Dallaire de son contexte, à « faire avouer » à Paul Kagame qu'il a délibérément sacrifié les Tutsi de l'intérieur pour arriver au pouvoir (p. 84-85)⁴.

L'ombre du négationnisme

Tout le livre de Filip Reyntjens paraît ainsi construit dans l'intention de diaboliser le FPR, de le dépeindre sous des traits aussi monstrueux que ceux des extrémistes hutu, comme si, aux yeux de l'auteur, cela pouvait expliquer – excuser ? – le comportement de ces derniers, qui eux, ont bel et bien commis un génocide, après avoir plongé le Rwanda dans la violence extrême de leur idéologie totalitaire. Pour parvenir à ses fins, Filip Reyntjens gomme l'intention génocidaire, ce qui lui permet de renverser la responsabilité du crime en l'attribuant en partie au FPR ; il laisse entendre que ce même FPR a commis un génocide au Congo ; il suggère que les actuelles autorités rwandaises laisseraient s'installer dans le pays une situation pré-génocidaire. Le récit qu'il propose pour rendre compte du génocide des Tutsi est ainsi empreint, qu'il le veuille ou non, d'un négationnisme latent à travers la relativisation du génocide auquel il procède, la minoration de la volonté d'exterminer les Tutsi et un constant effort pour mettre en balance les agissements du FPR avec ceux des auteurs du génocide.

Filip Reyntjens prend pourtant grand soin de se démarquer des négationnistes, ces « assassins de la mémoire », selon la célèbre formule de Pierre Vidal-Naquet qu'il prétend sans vergogne faire sienne (p. 114). Ceignant par avance son front de la couronne du martyr, au cas où le reproche de négationnisme lui serait malgré tout adressé, il souligne que ce qualificatif est « souvent » utilisé par « le FPR et ses relais à l'étranger » contre « ceux qui critiquent le

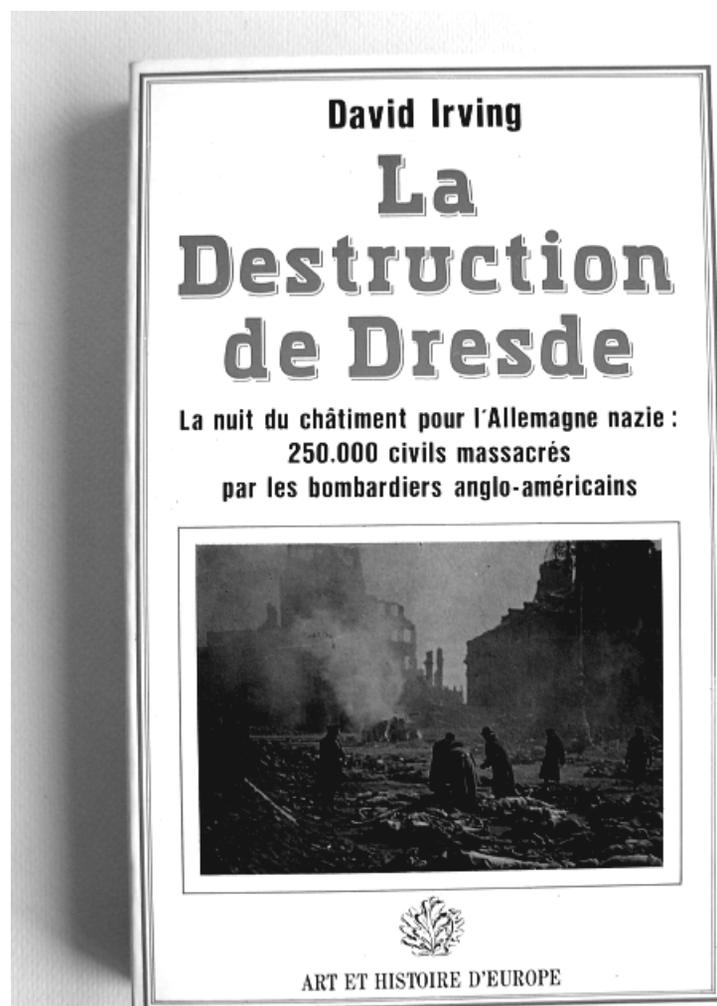
régime de Kigali ou dénoncent ses crimes tant au Rwanda qu'en République démocratique du Congo » (p. 115).

Cette vaine tentative de se mettre à l'abri des critiques par une diversion n'enlève rien au problème de savoir pourquoi un universitaire utilise les interstices laissés libres, selon lui, par le travail de la justice et des historiens pour brouiller par tous les moyens l'intention génocidaire et tenter d'inverser la responsabilité du génocide en la faisant porter tant que faire se peut aux victimes elles-mêmes, en jouant avec les faits pour parvenir à ses fins. En publiant ce livre, dont on se demande comment les Presses

Universitaires de France peuvent le diffuser, le juriste belge concourt bel et bien à inoculer le poison du négationnisme dans l'opinion publique française. Un négationnisme, qui, par ailleurs, « contribue gravement à bloquer l'évolution nécessaire de la société rwandaise vers un avenir de liberté, débarrassé des démons de son racisme interne », selon les mots de Jean-Pierre Chrétien⁵.

Raphaël Doridant

5. Jean-Pierre Chrétien, « Le génocide du Rwanda : un négationnisme structurel », *Hommes & Libertés*, n° 151, juillet/août/septembre 2010.



La focalisation sur le bombardement de Dresde par les alliés pendant la seconde guerre mondiale est une méthode employée par les négationnistes du génocide des juifs. L'auteur de ce livre, David Irving, fut d'ailleurs condamné en Autriche pour négation de la Shoah. A la suite d'un procès en diffamation perdu contre une historienne qui l'accusait de négationnisme, David Irving fut qualifié par *The Times* de « raciste ayant déformé la vérité »...

Nouveau CEMA, vieille responsabilité

Le conflit opposant le Président (et Bercy) au chef d'État-major des armées (Cema) concernant le financement des opex (désormais intégralement réintégré dans le budget de la Défense – cf. *Billets d'Afrique* n°269, juillet-août 2017) s'est donc soldé par la démission du général Pierre Le Jolis de Villiers de Saintignon, « un officier supé-

rieur au parcours irréprochable », selon l'amusante expression du journaliste défense du *Monde diplomatique*, Philippe Leymarie (blog *Défense en ligne*, 31/07).

Sans surprise, son successeur, le général Lecointre, est issu des Troupes de marine et affiche un palmarès africain conséquent : Djibouti, Somalie, Rwanda, Côte d'Ivoire... Au Rwanda pendant l'opération Turquoise, il a, selon les données recueillies par Jacques Morel (*L'Humanité*, 21/07), collaboré en bonne entente avec Alfred Musema, l'un des planificateurs du gé-

nocide dans la région de Kibuye. Le général Thorette prend sa défense dans *Jeune Afrique* (02/08) : « Au Rwanda, le capitaine Lecointre n'était pas à un poste de responsabilité. Ce serait lui faire un mauvais procès que de lui attribuer un rôle dans le génocide. »

On retiendra la confirmation que le procès pour complicité de génocide n'est donc pas si « mauvais » pour les officiers ayant assumé « un poste de responsabilité »...

RAPHAËL MUKANDILA NGALULA

«**DEBOUT, CONGOLAIS !**»

L'ONG Génération des Treize Parlementaires (GLTP) réclame le respect de l'État de droit et la transparence dans la gestion des finances publiques en République démocratique du Congo (cf. Billets n°258, juin 2016). Nous avons profité d'un des séjours de son président en France pour faire le point sur la situation au Congo-Kinshasa.

Billets : Que pouvez-vous nous dire de l'évolution de la situation en RDC au cours de cette année 2017 ?

La démocratie a plutôt reculé. En effet, depuis décembre 2016, le mandat du Président Kabila est terminé, il a initié un dialogue qui a abouti à l'accord du 31 décembre 2016. Cet accord est, selon nous, un acte anticonstitutionnel. Le pouvoir bénéficie ainsi de l'accompagnement d'une opposition « officielle » qui ne propose aucune alternative crédible. Le Premier ministre actuel, Bruno Tshibala, est un fidèle du leader de l'opposition Etienne Tshisekedi, disparu en février 2017, et les méthodes de gestion de l'Etat n'ont pas changé du tout.

On s'enfoncé davantage dans le mobutisme, selon le slogan de Mobutu : « Vole un peu, laisse un peu ». Les dirigeants volent les ressources publiques qu'ils partagent avec des opposants professionnels qui acceptent la corruption selon le principe de Tshisekedi : « Il te corrompt avec les ressources publiques, accepte, mais sers la nation ! ». Comment un tel opposant peut-il servir la nation en acceptant d'être corrompu avec des ressources qui étaient destinées à la paye des agents au service de la nation, militaires, policiers, infirmiers, enseignants...

Depuis 1990 jusqu'à ce jour, le pouvoir et son « opposition professionnelle » organisent des tables rondes pour faire retomber la tension et mater les tentatives de révolte de la population. Ces tables rondes s'achèvent toujours sur un régime transitoire et un partage du pouvoir sans élections.

Les « six points » réclamés par GLTP

1. L'échelle des salaires de 1 à 10 entre l'agent public le moins gradé et le Président de la République.
2. Le versement régulier et au prorata des recettes publiques réalisées de tous les frais de fonctionnement et d'investissement de tous les services publics.
3. La comparution en justice des 12 députés

Qu'en est-il du Manifeste du Citoyen Congolais signé à Paris en août par différents dirigeants de l'opposition ?

Ce manifeste se réfère à l'accord du 31 décembre 2016 qui consacre la violation de la Constitution par le pouvoir et ses opposants professionnels. En outre, on n'y formule pas de propositions claires garantissant une alternance crédible dans la gestion de l'Etat

Que propose la GLTP face à la situation actuelle ?

Nous devons nous appuyer sur l'article 64.1 de la Constitution qui stipule : « Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution ».

Pour ce faire, la GLTP mobilise les Congolais et les amis des Congolais avec des propositions concrètes, les 6 points de la pétition du 27 avril 2014 (NDLR : cf. Billets n°268, juin 2016). Cette pétition est disponible en ligne et peut être signée par tout citoyen du monde¹.

Notre objectif est de nous (peuple congolais) conduire tous à un éveil de conscience susceptible d'empêcher les politiciens (opposition et pouvoir) de nous manipuler, et de faire émerger une classe politique porteuse de projets crédibles ainsi que des personnes ressources. Il ne faut pas permettre que le chaos actuel en RDC serve d'alibi à une autre bande de mobutistes de la diaspora qui cherche à réinstaurer un régime autoritaire comme à l'époque du MPR-Parti-Etat.

Nous luttons pour faire connaître les six points de la pétition sus-évoquée à tous les Congolais et tous les amis des Congolais afin de provoquer une pression de la rue. Nous interpellons également les intellectuels et la diaspora afin qu'un projet d'alternance crédible voit le jour.

Nous continuons donc à diffuser notre pétition, en RDC comme en Europe.

Chaque samedi, à Strasbourg comme à Kinshasa, nous expliquons notre position, faisons signer la pétition et préparons ainsi la grève de la faim que nous entamerons fin octobre à Rome pour une plus grande visibilité.

Nous mettons donc en place une action qui fédère les énergies afin d'empêcher le gouvernement et son opposition professionnelle de réussir un nouveau « dialogue » qui entrainerait un nouveau glissement. A défaut d'élections cette année, nous devons arriver à l'application de l'article 64.1.

Propos recueillis par Adélaïde Sauveur

1. Voir https://secure.avaaz.org/fr/petition/Assemblee_Generale_de_lONU_et_le_Parlement_Europeen_Justice_et_Liberte_en_RDC_Appui_financier_aux_scrutins_de_2016/?pv=5.

6. La suppression immédiate du ministère en charge des médias et le maintien uniquement du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, seul organe conforme à l'article 212 de la Constitution qui vise à garantir l'indépendance et la liberté de la presse.

S'ajoute le strict respect de la Constitution du 18 février 2006, notamment son article 220 limitant à deux le nombre de mandats du chef de l'État.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

KABILA

TOUJOURS EN PLACE

Depuis le 19 décembre 2016, terme constitutionnel de son mandat, Joseph Kabila se maintient à la tête de la République démocratique du Congo (RDC) en empêchant la tenue du scrutin présidentiel. Il compte bien tirer parti de l'éclatement de l'opposition pour perpétuer son pouvoir. Jusqu'à quand ?

L'année 2016 avait vu une forte mobilisation populaire pour demander la tenue de l'élection présidentielle à la date prévue par la Constitution. Le retard délibéré dans l'établissement des listes électorales et la mauvaise volonté évidente de Joseph Kabila avaient suscité des manifestations durement réprimées (plusieurs dizaines de morts). L'Église catholique, à travers la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), très influente en RDC, s'était imposée comme médiatrice entre la Majorité présidentielle (MP), le parti de Joseph Kabila, et le « Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement » (l'opposition congolaise) dont font partie l'UDPS d'Étienne Tshisekedi, des partis d'opposition et des organisations de la société civile (syndicats, associations, etc.). Y figure aussi le « G7 », groupement fondé en 2015 par sept transfuges de la MP passés à l'opposition, qui soutient la candidature à la présidentielle de Moïse Katumbi, ex-gouverneur du Katanga exilé en Europe. La démarche des évêques avait abouti, le 31 décembre 2016, à l'Accord dit « de la Saint Sylvestre », qui a permis, dans un premier temps, de désamorcer la colère grandissante de la population congolaise et d'éviter ainsi un bain de sang inutile face à un régime prêt à réprimer durement toute insur-

rection.

L'Accord de la Saint-Sylvestre prévoit la création d'un Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) et du processus électoral, et la formation d'un gouvernement d'union nationale chargé d'organiser les élections avant la fin de l'année 2017. Selon cet accord, il appartient au Rassemblement de l'opposition de proposer au président Kabila un Premier ministre. C'est sur ce point que la Majorité présidentielle et le Rassemblement ont eu beaucoup de mal à s'entendre. La MP estimait qu'il fallait que l'opposition présente trois candidats afin que le président de la République puisse avoir le choix, conformément à la Constitution. Et il était de toute façon inadmissible que Moïse Katumbi figure parmi eux.

L'éclatement de l'opposition

La disparition d'Étienne Tshisekedi, décédé le 1er février 2017 à Bruxelles des suites de sa maladie, a bloqué les négociations avec le président Kabila et empêché la sortie de la crise politique. Le leader incontesté de l'opposition n'étant plus là, aucune autre personnalité politique n'est parvenue à faire l'unanimité et l'opposition s'est divisée. Le fils du défunt, Félix Tshisekedi, a été élu président du Rassemblement et présenté comme candi-

dat au poste de Premier ministre, tandis qu'une frange dissidente du Rassemblement lui préférerait Joseph Olenghankoy.

Le président Kabila a habilement profité de cette scission en nommant, en avril dernier, Bruno Tshibala, un dissident du Rassemblement, au poste de Premier ministre. Cet ancien de l'UDPS d'Étienne Tshisekedi a été exclu du parti un mois plus tôt après avoir rallié Joseph Olenghankoy. Ce dernier a ensuite été nommé président du CNSA, fin juillet. Une désignation immédiatement contestée par les partisans de Félix Tshisekedi.

Le débauchage de membres de l'opposition marque clairement l'intention de Kabila de ne pas organiser les élections. Les ténors de son clan œuvrent à l'extérieur comme à l'intérieur du pays pour assurer la pérennité du régime. Barnabé Kikaya, conseiller du chef de l'État depuis 2014, négociateur en chef aux Nations unies et fin diplomate, « affronte l'opposition du Conseil de sécurité de l'ONU, des chancelleries occidentales, de l'Union européenne et même du Pape François » (Le Monde, 01/09) pour éviter à Kabila des sanctions internationales plus sévères. Kalev Mutond, le puissant chef de l'Agence nationale de renseignement (ANR), verrouille quant à lui la forteresse de l'intérieur. Surnommé « le Bour-

LE COQ FRANÇAIS EN CHIEN DE FAÏENCE

A Paris comme ailleurs, on ne peut que s'inquiéter de voir chauffer la cocotte minute congolaise, en se demandant quand et comment se relâchera la pression. Si la France appelle bien au « respect de la démocratie, des droits de l'Homme et de la Constitution en RDC », elle se garde bien d'être proactive sur le sujet (contrairement aux États-Unis ou à l'Union européenne), et maintient discrètement ses intérêts, qui profitent du statu quo – à l'instar de Total, qui a décroché le gros lot avec l'exploitation du pétrole du lac Albert, en Ituri. En juin, la libération d'un otage français employé par la société canadienne Banro, qui exploite des mines d'or dans l'est de la RDC, a valu au dictateur congolais un petit coup de fil personnel d'Emmanuel Macron, mais surtout la visite discrète du nouveau locataire de la cellule Afrique de l'Élysée, Franck Paris, et du directeur Afrique/Océan indien du Quai d'Orsay, Rémi Maréchaux (*Afrikarabia*, 10/09). Et début septembre, c'est le Premier ministre congolais qui est venu essayer de pousser des portes à Paris, une visite pleine d'énergie. Le 4 septembre, il s'affiche dans un « dîner

d'amitiés » avec Jean-Louis Borloo¹, dont le nouveau dada est d'électrifier l'Afrique et de faire tourner une fondation aux généreux sponsors industriels. Puis, tandis que la télévision congolaise annonçait un entretien avec le président du Palais du Luxembourg, Bruno Tshibala a pu seulement s'afficher sur Twitter avec le sénateur Les Républicains de l'Eure, Ladislav Poniatoski, présenté à tort comme « vice-président du Sénat » – mais qui préside tout de même le groupe d'études Energie. Selon le journaliste Christophe Rigaud (*Afrikarabia*, 10/09), Kinshasa espérait réussir le même coup de communication que le Tchadien Déby début juillet (cf. *Billets* n°269, juillet-août 2017) : permettre à Kabila de passer opportunément par la cour de l'Élysée, avant son déplacement à l'assemblée des Nations unies, le 12 septembre. Loupé, Macron était à Saint-Martin, pour faire le show après le passage de l'ouragan Irma.

1. Voir <https://twitter.com/KitaFreddy/status/905015280732172288>



Joseph Kabila lors d'une visite aux États-Unis en 2003. Photo CC. Ministère de la Défense USA. Il est président de la RDC depuis 2001.

reau du régime Kabila », il est visé par des sanctions de l'Union européenne et des États-Unis, à l'instar de plusieurs autres hauts responsables du régime, dont Lambert Mende, porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication.

L'armée congolaise est suspectée de graves exactions dans les provinces du Kasai où l'on a trouvé plus de 40 fosses communes et plus de 400 morts. Plus d'un million de personnes ont été déplacées dans cette région du Kasai. Deux enquêteurs de l'ONU y ont été assassinés en mars. Les experts des Nations-Unies dépêchés sur place n'ont toujours pas éclairci ce double meurtre, mais le scénario qui se dessine est celui d'un guet-apens impliquant les services congolais (RFI, 13/09). La répression est permanente dans le pays. Des zones d'insécurité sont créées dans plusieurs provinces, notamment au Kivu, en Ituri, au Kongo central, et à Kinshasa. Toute manifestation est interdite. La situation socio-économique de la population congolaise est alarmante.

Business as usual

L'opposition a pour l'instant recours à des opérations pacifiques de type « villes mortes »

pour faire pression sur le régime. Des organisations de la société civile et des mouvements citoyens ont signé un « Manifeste du citoyen congolais » le 18 août à Paris. Ce document prône « des actions pacifiques et non violentes » visant à empêcher le président Kabila de se maintenir au pouvoir au-delà du 31 décembre 2017. Le Rassemblement dirigé par Félix Tshisekedi, tout comme la CENCO, proposent qu'au 31 décembre prochain, un président de transition soit nommé si les élections ne sont pas organisées d'ici-là. Dans la société civile, un nom est cité, celui du docteur Mukwege, ce médecin gynécologue qui « répare les femmes » (« L'homme qui répare les femmes - la colère d'Hippocrate », film de Thierry Michel & Colette Braeckman, 2015). Que ce dernier accepte ou non, rien ne permet malheureusement de penser que Kabila, les caciques du pouvoir et leurs puissants soutiens s'en remettront facilement à ce scénario.

Adélaïde Sauveur

Cynisme absolu

On a déjà rapporté comment l'UE sous-traitait la lutte contre l'immigration aux milices Jenjawids au Soudan (Billets d'Afrique n°267, mai 2017). La politique menée en Libye ne vaut guère mieux. « Libye : la France, l'UE et les réseaux criminels, main dans la main », dénonce Joanne Liu, présidente internationale de Médecins sans frontières dans une tribune publiée par Libération (06/09)¹. Les efforts de Macron et des autres dirigeants européens de retenir les migrants sur le sol Libyen « relèvent au mieux de l'hypocrisie, au pire d'une complicité cynique avec le commerce organisé d'êtres humains réduits à des ballots de marchandises livrés aux mains de trafiquants. » « En Libye, il est de notoriété publique que le système de détention des candidats au refuge sur le sol européen est abject. Pour appeler un chat un chat, il consiste en une entreprise prospère d'enlèvement, de torture et d'extorsion. En choisissant sciemment de contenir à tout prix les migrants en Libye, la France et les gouvernements de l'UE légitiment un tel système. » Mieux, nous apprend Médiapart (02/09)², l'Italie, avec le silence complice de l'UE, a passé des accords financiers secrets avec des milices maffieuses impliquées dans le trafic d'êtres humains (entre autres...) qu'elles cessent de jouer les passeurs et maintiennent les migrants en détention. « À Sabratha, (...) plusieurs responsables des services de sécurité et militants des droits de l'homme cités par AP [Associated Press] s'inquiètent des effets de ce deal qui enrichit les milices, leur permet d'acheter des armes et d'accroître leur puissance », rapporte Médiapart. Et accessoirement d'exercer un chantage sur les pays européens : « Si l'aide s'arrête, notre brigade n'aura plus les moyens de continuer à faire ce travail et le trafic de migrants reprendra », prévient l'un des chefs de milice...

«Monsieur le Président»

« Un simple courrier traditionnel, classique pour la fête nationale », se sont défendus les services de l'Élysée après l'envoi, à l'occasion de la célébration du 57^e anniversaire de l'indépendance du pays, d'un courrier à la présidence du Gabon qui a suscité beaucoup de remous (RFI, 16/08). Les partisans du dictateur gabonais n'ont pas manqué de valoriser cette première prise de contact, assurant qu'elle valait reconnaissance officielle par Macron de la réélection d'Ali Bongo un an auparavant, pourtant à grands renforts de fraude électorale. Les opposants ont mis en doute la véracité du document, avant qu'elle soit confirmée par l'Élysée, et rappelé les propos du candidat Macron : « l'élection de Monsieur Ali Bongo est pleine d'incertitudes et d'inconnus, qui justifient un jugement circonstanciel (sic) » (RFI, 05/04/17). Mais comme chacun sait, les promesses des candidats, surtout en matière de politique africaine, n'engagent que ceux...

Silence, on vote

« Le silence de la France », titrait Libération (23/07) au sujet de la dernière plaisanterie électorale du Congo-Brazzaville. Cinq jours après la tenue des élections législatives, boycottées par une partie de l'opposition, le parti au pouvoir a annoncé qu'il s'arrogeait dès le premier tour 70 des 151 sièges de l'Assemblée nationale, dans l'indifférence de la « communauté internationale ». Dans le pays, la diplomatie française s'est fait tellement discrète que même les citoyens bénéficiant de la nationalité française ne bénéficient plus d'aucun soutien quand ils sont arrêtés arbitrairement, rapporte Libération : « A Brazzaville, l'ambassadeur de France brille par son silence ».

C'est très exagéré ! Deux jours avant les élections, à l'occasion de la fête nationale française, l'ambassadeur Bertrand Cochery assurait en effet les autorités congolaises que « le Congo peut compter sur l'appui de la France pour relever les défis les plus brûlants du moment », y compris en matière de coopération militaire (ADIAC, 15/07). Quant à son ministère de tutelle, il est finalement sorti de son silence à la veille du second tour, mais pour se

dire « préoccupé » par l'absence de scrutin dans le Pool. En raison de la guerre menée par les autorités après l'élection présidentielle truquée de mars 2016, le vote a en effet été reporté dans 8 de ses 14 de cette région. « Et, dans ce contexte, le ministère français des Affaires étrangères lance un "appel" aux autorités de Brazzaville afin qu'elles permettent la tenue du scrutin dans tout le pays », rapporte RFI (25/07). Plutôt que de dénoncer les bombardements du pouvoir, le Quai d'Orsay se préoccupait donc que les populations civiles soient de surcroît privées de mascarade électorale.

Le mandat des députés concernés a donc finalement été prolongé, histoire de maintenir un reste de vernis démocratique sur un pays qui cherche à taire les exactions de son armée contre la population, dans un département où la population est prise au piège, sans média pour témoigner ni aide humanitaire (RFI, 8/08). L'ONU et le gouvernement reconnaissent que 138 000 personnes sont « en détresse » (AFP, 20/08), mais pour André Gombet, du Collectif Sassoufit, la « tragédie du Pool », c'est plus précisément « 100 000 déplacés, des villages brûlés, des populations massacrées, plus de 150 prisonniers politiques et d'opinion, dont le journaliste Ghys Fortuné Dombé Bemba » (Le Monde Afrique, 21/09).

Passée ces élections législatives « partielles », l'Assemblée congolaise a élu son nouveau président : un député « prolongé » originaire du Pool, Isidore Mvouba. Un symbole de solidarité avec la région martyr ? Pas vraiment : membre éminent du parti au pouvoir, il a « occupé plusieurs postes ministériels de façon ininterrompue entre 1997 et 2016, dont celui de Premier ministre entre 2005 et 2009 » (AFP, 20/08). Le Pool peut continuer de souffrir en silence.



Le 31/08/2016, la « victoire » d'Ali Bongo était proclamée et Emmanuel Macron démissionnait du gouvernement pour se présenter à la présidentielle. BFM-TV continuait de construire l'image présidentielle de Macron.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €
 Petits budgets : 20 €
 Étranger et Outre-mer : 30 €